



Saint-Jean-Bonnefonds

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE
REÇU LE :
30 SEP. 2013
46, rue de la Télématique
42952 SAINT-ETIENNE

Bordereau

Direction Générale des Services

Mme Eva BARJOT

Tél : 04 77 95 07 03 - Fax : 04 77 95 13 55

e-mail : ebarjot@ville-st-jean-bonnefonds.fr

SCOT SUD LOIRE

46, RUE DE LA TÉLÉMATIQUE

BP 50 811

42 952 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

EN RETOUR		Saint-Jean-Bonnefonds, 25 septembre 2013
NOMBRE DE DOCUMENTS JOINTS : 1	OBSERVATIONS	
<p><i>Vos réf. 2013.102 VD/pf</i></p> <p>Objet : Avis sur le projet de SCOT Sud Loire</p> <p>Je vous prie de trouver ci-joint copie de la délibération du Conseil municipal concernant le projet de SCOT Sud Loire.</p> <p>Cordialement</p> <p>Eva BARJOT</p>		



Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds

Place de la mairie

B. P. 14 - 42651 SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Tél 04 77 95 07 03 / Fax 04 77 95 13 55

web : <http://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr>

email : contact@ville-st-jean-bonnefonds.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202376-20130924-20130912-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2013

Nombre de conseillers : **Date de convocation : 5 septembre 2013**

en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Le 12 septembre 2013, à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jacques FRECENON, Maire.

Présents : J. FRECENON – F. REYNARD – A. MASSA - J. GILLIER - J. MARTINEZ - M. MESSANA – S. CHAIZE - M.A. MARTINEZ – J. FRAISSE – M. CHAVANNE - M.D. MARION - M. PAGAT – C. CHOUVET – N. URBANIAK - A.M. VERDIER - C. SERVANTON - D. DEVUN - T. HONVAULT - D. MONIER - G. COMITRE - M. MATHIAS - M. TARDY – J.M. BARSOTTI.

Absents ayant donné pouvoir : S. POULARD à J. FRECENON - R. NICAUD à F. REYNARD - P. CORTEY à D. MONIER – S. BONNIER à J.M. BARSOTTI

Absents : C. CANNARIATO - Z. BAKLI

Secrétaire de la séance : J. MARTINEZ

- 03 -

Objet : Urbanisme – Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire

Par délibération en date du 6 juin 2013, le comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud-Loire a arrêté son nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L. 122-8 du code de l'urbanisme, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT Sud Loire.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 24 septembre 2013.

Le Maire :

Jacques FRÉCENON